

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 juillet 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Allemagne, le Conseil de sécurité a prévu de tenir un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les répercussions des changements climatiques » le mercredi 20 juillet 2011. Pour préparer ce débat, l'Allemagne a rédigé le document de réflexion ci-joint (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre, avec son annexe, en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
(*Signé*) Peter **Wittig**



Annexe à la lettre datée du 1^{er} juillet 2011 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les répercussions des changements climatiques

Introduction

1. Les changements climatiques sont l'un des plus graves problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. Leurs répercussions sur la paix et la sécurité, déjà tangibles, sont appelées à devenir de plus en plus marquées dans les années à venir et cela alors que le monde se trouve dans une période de transformation accélérée, qui se manifeste par la croissance démographique, l'accentuation de la pression sur les ressources naturelles et la raréfaction des terres cultivables et des ressources en eau douce. Les changements climatiques sont potentiellement sources de tensions sociales, d'instabilité politique et de conflits violents. La lutte contre leurs effets dépasse donc le cadre du mandat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui est l'organe de l'ONU responsable des négociations internationales sur le climat.

2. L'attribution, en 2007, du prix Nobel de la paix au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a mis en pleine lumière les répercussions potentielles des changements climatiques sur la sécurité. Peu après, dans sa résolution 63/281 du 3 juin 2009, l'Assemblée générale a invité tous les organes de l'ONU, dans les domaines définis par leurs mandats respectifs et selon qu'il conviendrait, à accentuer leurs efforts de réflexion et leur lutte contre les changements climatiques et en particulier contre leurs répercussions éventuelles sur la sécurité, et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur ce sujet. Ledit rapport, daté du 11 septembre 2009 (A/64/350), qui s'appuyait sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles à l'époque et les projections fournies par les États Membres et les organisations internationales, expliquait clairement la relation entre la sécurité et les changements climatiques conçus comme des multiplicateurs de risques – y compris de conflits armés.

Répercussions des changements climatiques sur la sécurité du point de vue du Conseil de sécurité

3. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a de plus en plus reconnu qu'une paix durable exigeait une approche globale de la sécurité. Récemment encore, il a noté que, pour le règlement des questions touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales qui sont soumises à son examen, il importait d'analyser les conflits et d'en cerner le contexte, notamment les problèmes sociaux et économiques, lorsque de tels problèmes étaient source de conflits, et prié le Secrétaire général de veiller à lui fournir de telles informations contextuelles dans les rapports qu'il lui présenterait (S/PRST/2011/4).

4. Étant donné que les changements climatiques posent un problème particulier aux pays fragiles, il est important de prendre en compte leurs répercussions sur la sécurité et leurs conséquences sur la disponibilité des ressources dans l'analyse des conflits ainsi que dans la planification et le suivi des missions. Ce principe s'applique également aux activités de consolidation de la paix.

5. Le Conseil a débattu pour la première fois de la relation entre énergie, climat et sécurité en avril 2007 sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir S/PV.5663) et plus de 50 États Membres avaient apporté leur contribution à ce débat. Depuis lors, le discours politique et scientifique international a sensiblement évolué dans le sens d'une prise de conscience accrue des répercussions potentielles des changements climatiques sur la sécurité. Dans ce contexte, le moment est venu d'attirer à nouveau l'attention du Conseil de sécurité, qui a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales, sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, ce qui lui offrira l'occasion de faire progresser le dialogue intense sur cette question de son point de vue particulier, celui de la sécurité. Ce débat sera exclusivement consacré aux éventuelles répercussions des changements climatiques sur la sécurité, tout en reconnaissant le rôle important d'autres organes de l'ONU s'agissant d'autres aspects des changements climatiques.

Répercussions des changements climatiques sur la sécurité : l'élévation du niveau de la mer

6. Dans son rapport de 2009, le Secrétaire général a caractérisé l'élévation du niveau de la mer comme la « menace ultime en matière de sécurité » pour certains petits États insulaires, dont certains pourraient « disparaître au cours des 30 prochaines années ». Leur inondation complète pourra certes prendre des années et l'élévation du niveau de la mer varier selon les régions du monde; il ne s'agit pourtant pas seulement d'un risque à venir, mais d'une réalité actuelle : sur certaines îles, la situation est déjà telle que la population a dû être évacuée. Par ailleurs, avant même que l'élévation du niveau de la mer ne submerge une île, ses conséquences peuvent rendre celle-ci inhabitable et exiger le transfert définitif de la population.

7. Cela soulève des questions de fond concernant la survie même de plusieurs États Membres. En outre, le recul des côtes pourrait susciter des différends concernant les domaines maritimes et l'accès aux zones économiques exclusives – problème qui ne touche pas que les petits États insulaires, mais tous les pays insulaires, ainsi que ceux possédant des zones côtières de faible élévation, c'est-à-dire la majorité des États Membres. Il s'agit là de menaces totalement inédites dans l'histoire des Nations Unies. Les accords juridiques et politiques actuels ainsi que la préparation du système des Nations Unies à faire face à ces situations pourraient se révéler insuffisants, ce qui fait des modifications territoriales provoquées par les changements climatiques une menace pour la paix et la sécurité internationales.

8. Des millions de personnes seront touchées, sur tous les continents. Cela est particulièrement inquiétant pour l'avenir d'actions de reconstruction et de consolidation de la paix après un conflit menées dans un certain nombre de pays, comme la Côte d'Ivoire, Haïti, le Libéria, la Sierra Leone, la Somalie et le Timor-Leste.

9. Le manque de coordination des stratégies visant à faire face aux migrations provoquées par l'élévation du niveau de la mer pourrait créer des tensions sociales et politiques susceptibles de faire échouer les efforts de consolidation de la paix et de stabilisation après un conflit – et ainsi devenir une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (A/64/350).

10. L'élévation du niveau de la mer amène à se poser, entre autres, les questions suivantes :

a) Le système des Nations Unies est-il préparé à faire face aux risques pour la sécurité qu'entraîne l'élévation du niveau de la mer? Quels sont les différents scénarios possibles? Que peut faire le Conseil de sécurité dans le cadre de son mandat?

b) Quelles sont les répercussions de l'apatridie résultant de changements climatiques sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le règlement des différends?

**Répercussions des changements climatiques sur la sécurité :
la question de la sécurité alimentaire**

11. En 2005, le Conseil de sécurité a examiné le rôle de la sécurité alimentaire dans son débat sur « La crise alimentaire en Afrique, menace pour la paix et la sécurité » (voir S/PV.5220), d'où il est ressorti que l'insécurité alimentaire pouvait être à la fois une cause et une conséquence de conflits violents et que les conflits intra-étatiques lui étaient intimement liés.

12. Les changements climatiques vont probablement provoquer une baisse de la production alimentaire mondiale, notamment dans de grandes parties de l'Afrique et de l'Asie. Bien qu'à court terme certains pays septentrionaux puissent théoriquement bénéficier des effets de l'évolution du climat, les incendies et les mauvaises récoltes de ces dernières années en Australie et en Fédération de Russie montrent que les pays développés risquent tout autant que ceux en développement d'en subir les conséquences néfastes.

13. À la suite de la récente crise alimentaire, on a assisté à des protestations et à des troubles sociaux dans un certain nombre de pays et de villes de par le monde (voir A/64/350). Les populations des pays sortant d'un conflit ou souffrant d'instabilité ont rarement les moyens de faire face à la flambée des prix alimentaires mondiaux provoquée par la sécheresse ou d'autres événements similaires. Ce problème, aggravé par le petit nombre de produits de remplacement auxquels ont accès ces populations, les rend encore plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques.

14. En outre, un certain nombre d'États fragiles sont particulièrement sensibles aux augmentations des prix des denrées alimentaires en raison de leur dépendance à l'égard des importations. Dans certains pays figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, tels l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Libéria, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan, près de la moitié ou plus de la population active est employée dans le secteur agricole. Une chute de la production agricole provoquée par une sécheresse catastrophique, une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes ou une augmentation du nombre de grandes inondations peut dégrader le tissu socioéconomique de ces pays et d'autres pays et porter préjudice à la consolidation de la paix.

15. L'insécurité alimentaire provoquée par les changements climatiques et les répercussions connexes sur le développement rendent les pays plus fragiles et les exposent davantage à des risques de conflit, ce qui peut représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est indispensable de tenir compte de ces

questions dans toutes les activités liées à la prévention des conflits, à la gestion des crises, à la consolidation de la paix et à la stabilisation après un conflit.

16. L'insécurité alimentaire provoquée par les changements climatiques pose, entre autres, les questions suivantes :

- Comment rattacher ou intégrer l'insécurité alimentaire provoquée par les changements climatiques aux mécanismes existants d'alerte rapide et de prévention des conflits?
- Quelles sont les conséquences du lien entre changements climatiques et sécurité alimentaire pour les missions de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix de l'ONU?

Autres thèmes de débat

17. Outre les éléments évoqués ci-dessus, un certain nombre de questions supplémentaires touchant aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité méritent plus ample réflexion.

- Outre l'élévation du niveau de la mer et l'insécurité alimentaire, quelles autres menaces pour la paix et la sécurité internationales faut-il envisager (phénomènes météorologiques extrêmes, restriction de l'accès à l'eau potable, migrations)?
- Que peuvent faire le Conseil de sécurité et les organisations régionales travaillant à la paix et à la sécurité pour que leurs interventions face aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité soient aussi complémentaires que possible?
- Quels mécanismes seraient les plus adéquats pour porter régulièrement à l'attention du Conseil les répercussions des changements climatiques sur la sécurité?
- Mis à part l'accent mis sur les facteurs climatiques, quel rôle le Conseil pourrait-il jouer dans une approche plus intégrée de la prévention des conflits, conformément aux dispositions de sa résolution 1625 (2005)?
- Comment d'autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies travaillant à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix – tels que la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement ou le Service des situations postconflituelles du Programme des Nations Unies pour l'environnement – pourraient-ils mieux intégrer dans leurs travaux les répercussions des changements climatiques sur la sécurité?